

# COMMUNIQUÉ

Montréal, le 11 janvier 2023

NO 2

AUX AGENTES ET AGENTS  
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

**OBJET : Négociation 2020-2023 + Visioconférence provinciale**

Bonjour à toutes et à tous,

J'espère que vous avez passé un très joyeux temps des fêtes. J'en profite pour vous souhaiter une très bonne année 2023 remplie de santé et de bonheur.

Dans le dernier communiqué de l'année 2022 (no 46), nous vous avons mentionné qu'une rencontre avec notre avocate était prévue et celle-ci s'est tenue le 22 décembre. Nous avons discuté de l'impasse dans la présente rencontre de négociation et des démarches à éventuellement entreprendre. Après lui avoir clairement expliqué l'avancement de nos travaux, la situation actuelle et notre volonté d'en arriver un règlement satisfaisant, elle nous a alignés sur certaines étapes afin de tenter de dénouer l'impasse. Suite à cela, j'ai transmis une correspondance à mon vis-à-vis du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) afin de lui indiquer qu'en ajoutant deux lettres d'entente, soit celle similaire aux Agents de la paix à service correctionnel pour une prime d'attraction et de rétention (4%) et une autre lettre concernant la création d'un comité de patronal/syndical pour parler de notre régime de retraite, nous étions disposés à signer rapidement une entente. Les années se suivent et se ressemblent, car encore aujourd'hui je suis en attente d'un retour de la part du SCT suite à ma relance du 22 décembre dernier.

De plus, j'avais également transmis une demande de rencontre officielle à la Présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia LeBel, le 19 décembre 2022. Ce matin, j'ai reçu un message à l'effet que j'allais être contacté par son adjointe afin de prévoir une rencontre avec la ministre. Il s'agit d'une très bonne nouvelle et j'espère que cette rencontre nous permettra de trouver des pistes de solutions pour finalement tourner la page sur la présente ronde de négociation.

2/

D'ici à ce que cette rencontre ait lieu, nous devons rester les coudes très serrés, car il s'agit peut-être de la « dernière chance » de dénouer l'impasse avant d'entreprendre d'autres démarches. Lorsque je parle des autres démarches, il s'agit bel et bien d'enclencher *l'Arbitrage des différends* (Chapitre 12-50.00) pour régler le tout une fois pour toutes.

Ceci étant dit, nous avons également tenu une rencontre du comité des moyens d'expression et les prochaines mesures suggérées vous seront transmises la semaine prochaine. Lorsque nous vous annoncerons les prochaines mesures, il y aura entre autres, un élément qu'on peut qualifier de nouvelle « mesure permanente » et nous vous enverrons les modalités par écrit.

Comme nous l'avons fait depuis le mois de septembre 2022, nous désirons prévoir une visioconférence provinciale au courant des prochaines semaines. Lorsque j'aurai la confirmation officielle de l'adjointe de Mme LeBel, nous pourrons vous annoncer la date de notre rencontre virtuelle.

En terminant, nous sommes tous conscients que de tels délais dans le renouvellement de notre convention collective dépassent l'entendement. Ce n'est pas normal de négocier sur une période de presque trois (3) ans, mais il ne faut pas abandonner et nous devons rester SOLIDAIRE entres-nous. Nos demandes sont plus que raisonnables et nous méritons pleinement ce que nous demandons, car celles-ci ont été octroyées à d'autres groupes de la Fonction publique; nous demandons simplement la parité !!!

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter vos délégués (e) régionaux ou un membre de l'exécutif de votre syndicat.

Bonne journée

*Martin Perreault*  
Président provincial